



Même amende adressée à 2 personnes différentes

Par **tomtom6030**, le **22/04/2015** à **19:08**

Bonjour,

J'ai reçu personnellement une amende de 11 €, que mon fils aurait du recevoir, pour la non présentation des papiers de ma voiture qu'il conduisait. Hier, il vient de recevoir cette amende portée à 90 € à son nom propre à cause du délai de 5 jours non respecté. Cette amende comporte la même référence (même numéro) pour lui et pour moi.
Je pense que mon fils aurait du recevoir les 2 amendes à son nom ?

Y a-t-il un vice de forme ou est-ce normal ?

Merci d'avance.

Par **le semaphore**, le **23/04/2015** à **09:22**

Bonjour,

Ce qui est anormal et impossible c'est que les 2 avis de contraventions comportent la même IDCNT,
la première, à 11 € est la non présentation immédiate du CI par conducteur R233-1 du CR,
la seconde, à 90 € est : Non justification sous 5 jours du CI du même article mais avec un nature d'infraction différente.
La première est attribuable au seul conducteur.

La seconde est attribuable à toute personne qui à été invitée à justifier la possession du titre.

C'est sur ces bases réglementaires non respectées, éventuellement, que vous pouvez former opposition sur la forme, de ces contraventions.

Par **tomtom6030**, le **23/04/2015** à **21:17**

Bonjour Le Semaphore

Si je comprends bien, l'amende N°123456 (par exemple) de 11 € aurait du être adressée à mon fils qui conduisait et qui a eu à faire à l'agent verbalisateur. Et cette même amende N°123456 de 90 € aurait du lui être adressée également car une même amende c'est à dire avec le même N° ne peut être adressée à 2 personnes différentes.

Ça me semble logique et élémentaire mais existe-t-il un article de loi pour ce cas particulier ?